

M
161826840

doc
CA1
EA
38D56
FRE

DOCUMENTS

Relatifs à la

CRISE GERMANO-TCHÉCOSLOVAQUE

Septembre 1938

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**PUBLIÉS PAR ORDRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES
CANADA**



OTTAWA
J.-O. PATENAUDE, O.S.I.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1938

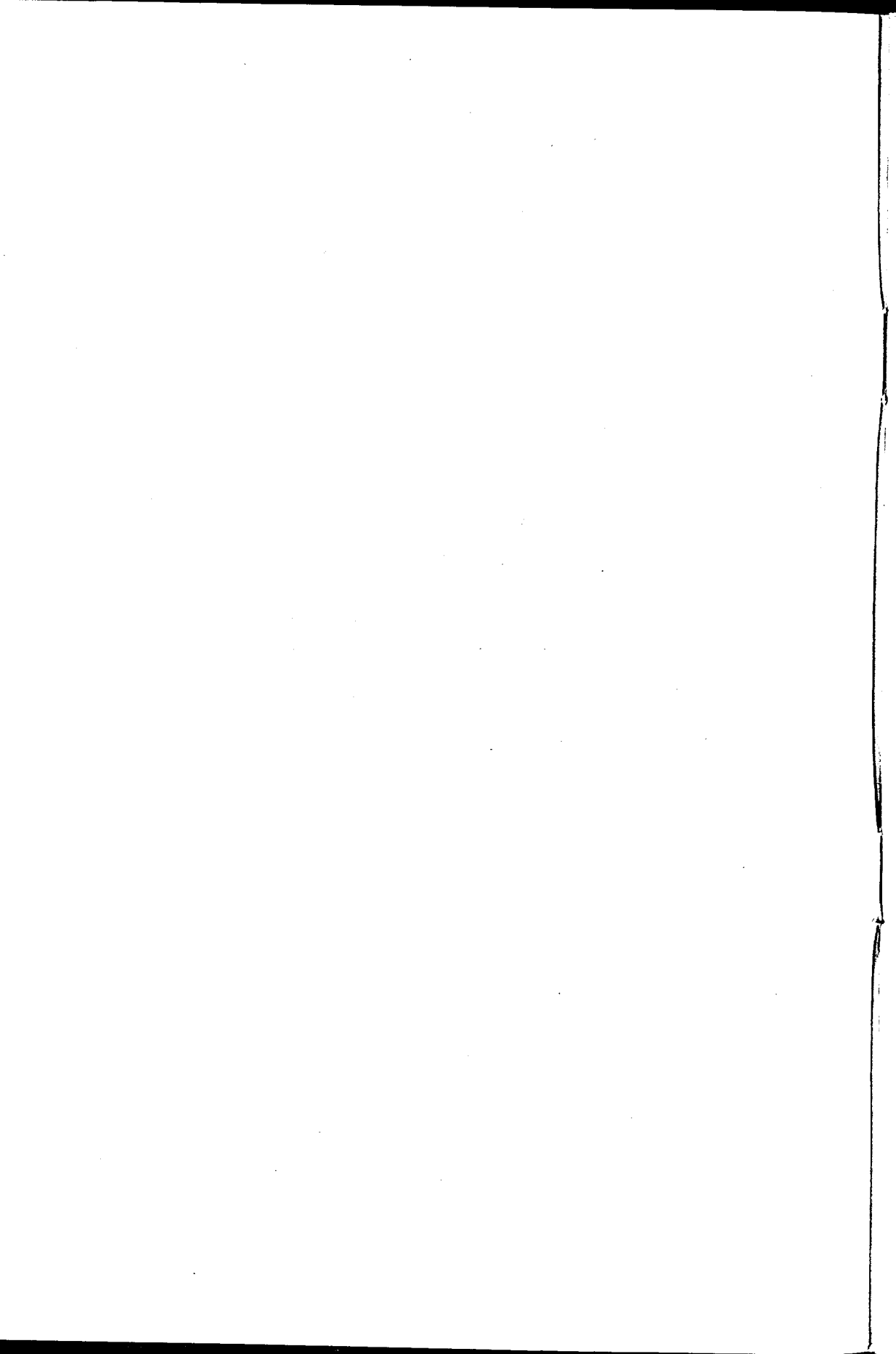
Prix, 10 cents

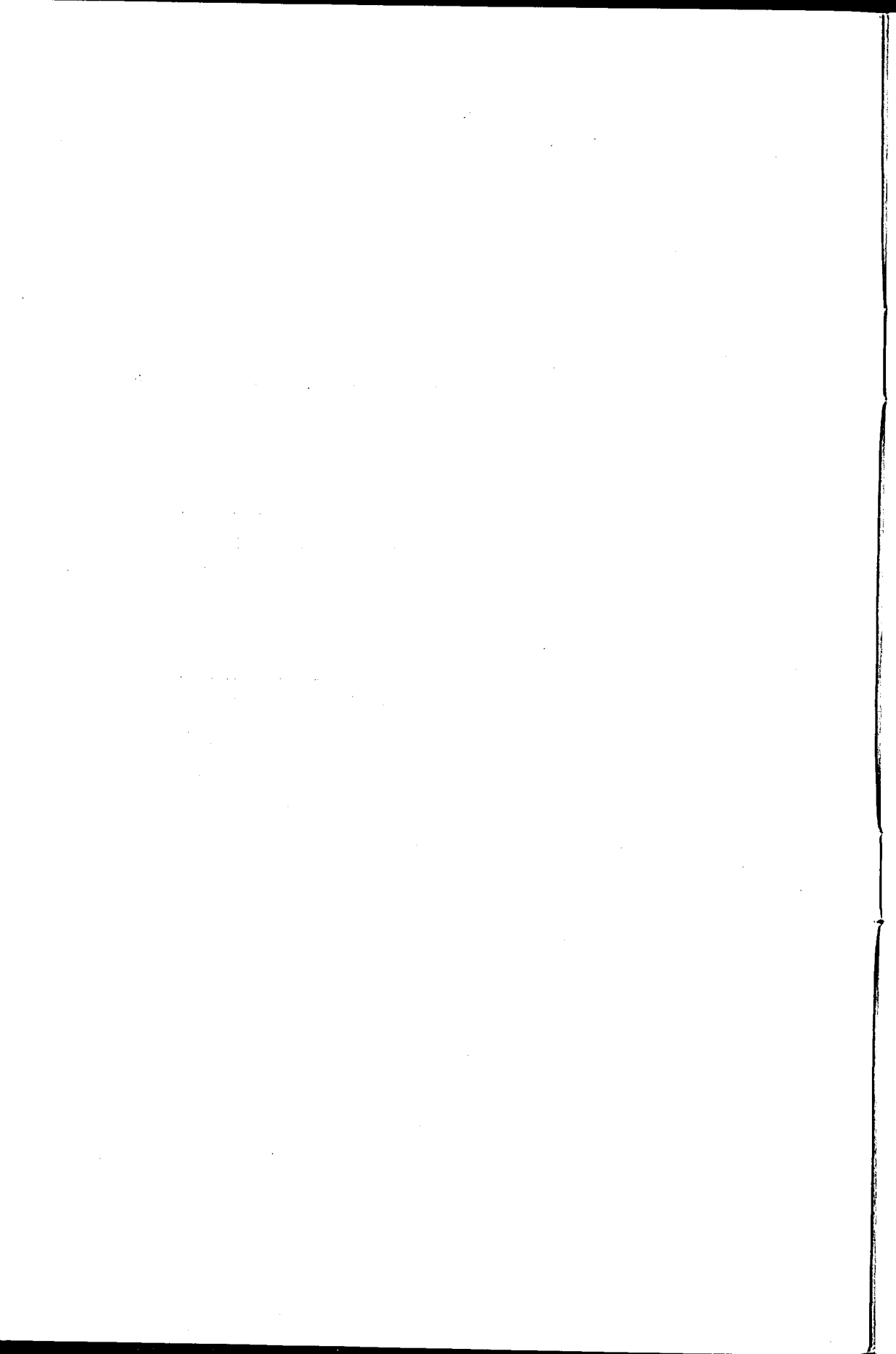
NOTE PRÉLIMINAIRE

Dans ce Livre blanc, le Gouvernement de Sa Majesté au Canada met à la disposition de la population canadienne certains documents et communications touchant la crise européenne, qu'il a reçus du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et qui sont rendus publics à Londres aujourd'hui.

OTTAWA, le 28 septembre 1938.

43-227-412.





N° 1

(Traduction)

Lettre de lord Runciman au premier ministre du Royaume-Uni.

Le 21 septembre 1938.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

Lorsque j'ai accepté la tâche de médiateur dans le différend survenu entre le gouvernement tchécoslovaque et le parti allemand des Sudètes, on m'a, naturellement, laissé parfaitement libre de me renseigner par moi-même et de tirer mes propres conclusions. Je n'étais nullement tenu de soumettre un rapport quelconque. Toutefois, dans les circonstances actuelles, il pourrait vous être utile de connaître les conclusions définitives auxquelles j'en suis venu à la suite de ma mission, et d'être mis au courant de certaines propositions dont, à mon avis, l'on devrait tenir compte si l'on désire en arriver à une solution vraiment définitive.

Les relations politiques, sociales et économiques entre la race teuto-nique et la race slave dans la région que l'on appelle aujourd'hui la Tchécoslovaquie constituent un problème datant de plusieurs siècles et caractérisé par des périodes successives de violents conflits et de paix relative. Le problème n'est pas nouveau et à son stade actuel il comporte des facteurs, nouveaux et anciens, qu'on ne saurait ignorer dans tout examen approfondi de la question. A mon arrivée à Prague, au commencement d'août, j'ai eu immédiatement à envisager des questions d'ordre

- (1) Constitutionnel
- (2) Politique, et
- (3) Économique.

C'est la question constitutionnelle qui s'est tout d'abord imposée directement à mon attention. A ce moment-là elle comportait l'octroi d'une certaine mesure d'autonomie aux Allemands des Sudètes dans la république tchécoslovaque; la question du droit de disposer d'eux-mêmes n'avait pas encore atteint un état aigu. Ma tâche consistait à étudier l'histoire de la question, à me mettre en rapport avec les principaux intéressés et à examiner les propositions de règlement formulées par les deux parties en cause, c'est-à-dire d'une part par le parti allemand des Sudètes dans le mémoire présenté au gouvernement tchécoslovaque le 7 juin (lequel était fondé sur les huit points du discours prononcé à Carlsbad par M. Henlein) et, d'autre part, par le gouvernement tchécoslovaque dans ses avant-projets de lois sur les langues et le statut des nationalités et sur la réforme administrative.

Il devint évident que ni l'une ni l'autre de ces séries de propositions n'était suffisamment acceptable à la partie adverse pour autoriser de nouvelles négociations sur cette base, et les pourparlers furent suspendus le 17 août. Après plusieurs entretiens particuliers entre les chefs sudètes et les autorités tchèques, le gouvernement tchécoslovaque adopta une nouvelle base de négociations qu'il me communiqua le 5 septembre et dont il fit part aux chefs sudètes le 6 septembre. C'est ce qu'on a appelé le quatrième plan. A mes yeux, comme à ceux des principaux chefs des Allemands des Sudètes je pense, ce plan tenait compte de presque toutes les exigences exposées dans les huit points de Carlsbad et pouvait y répondre entièrement grâce à quelques mises au point et à une extension de sa portée. On aurait dû reprendre les négociations immédiatement en partant de ces propositions favorables et encourageantes; mais, j'en suis à peu près convaincu, justement parce qu'elles étaient si favorables, elles ne pouvaient plaire aux éléments extrémistes que compte le parti allemand des Sudètes. Je crois qu'on s'est servi, comme d'un prétexte pour interrompre les conversations, sinon pour les rompre, de l'incident qui a résulté du voyage entrepris par certains députés des Allemands des Sudètes chargés de faire enquête au sujet des personnes arrêtées pour contrebande d'armes à Mährisch-Ostrau. Toutefois, le gouvernement tchèque a cédé sans tarder aux demandes du parti allemand des Sudètes en cette matière et les discussions préliminaires au sujet du quatrième plan furent reprises le 10 septembre. Là encore, je suis convaincu que cela ne concordait pas avec la politique des extrémistes sudètes et des incidents furent provoqués le 11 septembre, ainsi que, —mais avec plus d'effet après le discours de M. Hitler,—le 12 septembre. Par suite de ces effusions de sang et de ces troubles, la délégation des Allemands des Sudètes refusa de participer à la réunion avec les autorités tchèques qui avait été prévue pour le 13 septembre. M. Henlein et M. Frank présentèrent de nouvelles demandes: rappel de la police d'Etat, emploi des troupes restreint à leurs fonctions militaires, etc., que le gouvernement tchécoslovaque était, encore une fois, disposé à accepter à la seule condition qu'un représentant du Parti vînt à Prague discuter des moyens à prendre en vue de maintenir l'ordre. Le 13 septembre au soir, M. Henlein refusait d'accepter cette condition et les négociations étaient complètement rompues.

Il est bien évident que nous ne pouvons retourner au point où nous en étions il y a deux semaines. Nous devons tenir compte de l'état de choses en face duquel nous nous trouvons.

Mes fonctions de médiateur ont effectivement cessé quand a été rejetée l'offre du gouvernement tchèque le 13 septembre et que M. Henlein a rompu les négociations. Directement aussi bien qu'indirectement, le lien existant entre les principaux chefs des Allemands des Sudètes et le gouvernement du Reich devenait l'élément dominant de la

situation; la querelle n'était plus d'ordre interne. Il n'entraît pas dans mes attributions d'agir à titre de médiateur entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne.

A mon sens, M. Henlein et M. Frank doivent porter la responsabilité de la rupture finale, ainsi que leurs partisans, aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, qui les incitaient à des actes extrémistes et anticonstitutionnels.

Cependant, j'éprouve beaucoup de sympathie envers la cause des Allemands des Sudètes. Il est certes pénible de se trouver sous la domination d'une race étrangère. Or, j'ai cru comprendre que depuis une vingtaine d'années, sans constituer à vrai dire un régime d'oppression et encore moins de "terreur", le régime tchécoslovaque avait été caractérisé par un manque de tact et de compréhension, par une intolérance mesquine et des distinctions injustes à un tel point que le ressentiment de la population allemande devait inévitablement aboutir à la révolte. Les Allemands des Sudètes estimaient aussi que le gouvernement tchécoslovaque leur avait déjà fait de nombreuses promesses et que rien, sinon peu de chose, en était résulté. Un tel traitement avait fait naître en eux un manque de confiance évident dans les hommes d'Etat et les chefs de la nation tchèque. Je ne puis dire jusqu'à quel point cette méfiance est bien ou mal fondée. Une chose est certaine, c'est qu'elle est un fait et qu'en dépit de leurs paroles conciliantes, ils n'inspirent aucune confiance aux habitants de la région des Sudètes. Ajoutons qu'au cours des dernières élections de 1935, le parti allemand des Sudètes a recueilli plus de suffrages que l'un quelconque des autres partis; il était effectivement le deuxième en importance numérique au Parlement de la nation. Il détenait 44 sièges dans un parlement qui en compte 300. Grâce aux adhésions subséquentes, il constitue maintenant le parti le plus nombreux, mais il est toujours exposé à une défaite au scrutin. Un certain nombre des membres de ce parti croient donc, pour ces raisons, que les méthodes constitutionnelles ne leur sont d'aucune utilité.

Certains froissements d'ordre local vinrent s'ajouter à ces griefs principaux. Les autorités tchèques nommèrent dans des régions totalement habitées par des sujets de nationalité allemande de nombreux fonctionnaires et agents de police qui ne parlaient pas du tout ou bien peu la langue allemande. Elles encouragèrent les colons tchèques à s'établir sur les terres transférées en vertu de la réforme agraire, au sein même des populations allemandes. On construisit de nombreuses écoles pour les enfants de ces envahisseurs tchèques, et l'on a généralement l'impression que les entreprises de l'Etat étaient adjudgées à des compagnies tchèques de préférence aux firmes allemandes. On estime également que l'Etat s'est montré plus empressé à fournir du travail et des secours aux Tchèques qu'aux Allemands. Je crois que dans l'ensemble ces plaintes sont fondées. Tout récemment encore, lors de mon arrivée

pour remplir ma mission, je n'ai constaté aucune disposition de la part des autorités tchécoslovaques à prendre des mesures suffisantes pour faire cesser cet état de choses.

Tous ces griefs et d'autres encore s'aggravèrent par suite de l'effet de la crise économique sur les industries de la région des Sudètes, industries qui tiennent une si grande place dans l'existence de la population. Naturellement on a tenu le Gouvernement responsable de l'appauvrissement qui en est résulté.

Pour bien des raisons, y compris celles que je viens d'exposer, les Allemands des Sudètes, à venir jusqu'à il y a trois ou quatre ans, jugeaient leur situation désespérée. Mais l'avènement de l'Allemagne nazie leur inspira un nouvel espoir. Je tiens pour une conséquence bien naturelle des événements le fait que ces gens se tournent vers leurs compatriotes et qu'ils aient conçu le désir de s'unir au Reich.

Lors de mon arrivée, les chefs les plus modérés des Allemands des Sudètes désiraient encore un règlement au sein de l'Etat tchécoslovaque. Ils se faisaient une juste idée des conséquences d'une guerre dans la région des Sudètes, laquelle serait le théâtre même du conflit. Tant au point de vue national qu'au point de vue international, ce règlement aurait constitué une solution d'application plus facile qu'une cession de territoire. J'ai préconisé cette solution de mon mieux et non sans quelque succès, tout en appréhendant qu'une fois l'entente conclue, on ne pourrait lui donner suite sans faire naître de nouveaux soupçons, des controverses et des accusations de part et d'autre. Je me rendais compte que toute entente de cette nature ne serait que provisoire et sans caractère définitif.

Ce projet de solution désigné sous le nom de "quatrième plan" échoua dans les circonstances décrites plus haut. La situation domestique et étrangère s'était transformée et après ce changement j'estimai que ma mission était terminée.

A mon départ de Prague, le 16 septembre, les émeutes et les troubles isolés qui avaient eu lieu dans la région des Sudètes avaient cessé. Plusieurs districts avaient été placés sous le régime dit "Standrecht" (ce qui équivaut à la loi martiale). Les chefs sudètes, du moins les plus extrémistes, avaient fui en Allemagne d'où ils lançaient des proclamations défiant le gouvernement tchécoslovaque. J'ai appris de sources dignes de foi que le nombre des victimes des deux côtés ne dépassait pas soixante-dix, au moment de mon départ.

Ainsi, à moins que le corps franc de M. Henlein ne soit délibérément encouragé à traverser la frontière, je n'ai aucune raison de prévoir une répétition appréciable des incidents et des désordres. Dans les circonstances la présence de la police d'Etat dans ces régions n'aurait plus sa raison d'être. Cette police est très mal vue des habitants d'origine allemande et sa présence constitue un de leurs principaux griefs depuis environ trois ans. En conséquence, je suis d'avis qu'on devrait la retirer

de cette région le plus tôt possible. Son retrait diminuerait les causes de froissements et d'émeutes.

Je n'ai plus aucun doute que dans les régions frontalières entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne, où les Allemands des Sudètes sont en forte majorité, on devrait les laisser entièrement libres de décider immédiatement de leur propre sort. Si la cession d'une partie du pays est inévitable, comme je le pense, on ferait aussi bien d'agir promptement et sans plus de délais. Il y a un véritable danger, même de guerre civile, à maintenir l'état d'incertitude. Il y a donc d'excellentes raisons d'agir promptement et énergiquement. A mon avis, toute forme de plébiscite ou de referendum ne serait qu'une simple formalité pour ce qui est des régions où les Allemands prédominent. Une grande majorité de cette population veut le rattachement à l'Allemagne. Le retard inévitable qui résulterait d'un plébiscite ne ferait que soulever les passions populaires et pourrait avoir des conséquences désastreuses. Je suis d'avis que ces régions frontalières devraient être immédiatement transférées de la Tchécoslovaquie à l'Allemagne. De plus, les deux gouvernements devraient s'entendre sans tarder afin que cette cession s'effectue d'une façon paisible et prendre les mesures propres à sauvegarder les intérêts de la population pendant les opérations du transfert.

Cependant, la cession des régions frontalières ne réglerait pas définitivement la question de savoir comment Allemands et Tchèques pourront vivre paisiblement côte à côte à l'avenir. Même si l'on cédait à l'Allemagne toutes les régions où les Allemands sont en majorité, il resterait encore beaucoup d'Allemands en Tchécoslovaquie et un certain nombre de Tchèques dans les régions cédées à l'Allemagne. Les rapports économiques sont étroits au point de rendre la séparation complète, non seulement indésirable, mais inconcevable, et je réitère ma conviction, comme l'histoire l'a démontré, qu'en temps de paix les deux peuples peuvent vivre ensemble en bons termes. Je crois que dans l'intérêt de tous les Tchèques aussi bien que de tous les Allemands on devrait favoriser le retour de ces relations amicales. Je suis convaincu que tel est, en général, le désir réel des Tchèques aussi bien que des Allemands. Ceux-ci rivalisent avec ceux-là pour l'honnêteté, l'amour de la paix et du travail, et la frugalité. Lorsqu'on aura supprimé les désaccords politiques qui les séparent, la tranquillité renaîtra parmi eux, je crois.

Pour ce qui est des parties du territoire où la majorité allemande n'est pas aussi forte, je recommande qu'un effort soit tenté dans le sens de l'autonomie locale au sein de la république tchécoslovaque, en s'inspirant du quatrième plan, modifié de façon à l'adapter aux circonstances nouvelles créées par la cession des régions où la population allemande est prépondérante. Je répète qu'un accord convenu en principe est toujours susceptible de susciter d'autres divergences dans la pratique. Mais j'estime qu'un avenir plus paisible est de nature à atténuer ce danger.

Ceci m'amène à l'aspect politique du problème, c'est-à-dire à l'intégrité et la sécurité de la république tchécoslovaque, surtout par rapport à ses voisins immédiats. J'estime que le problème consiste à faire disparaître de l'Europe centrale un foyer de vives dissensions politiques. A cette fin, il importe d'assurer une fois pour toutes que l'Etat tchécoslovaque vive en paix avec tous ses voisins et que sa politique intérieure et extérieure soit orientée dans ce sens. Autant il est essentiel au statut international de la Suisse que sa politique comporte la stricte neutralité, autant il est indispensable à la Tchécoslovaquie d'adopter une politique analogue,—non seulement en vue d'assurer sa propre existence, mais aussi la paix en Europe.

Pour atteindre cet objet je recommande:

(1) Au gouvernement tchécoslovaque d'interdire aux groupes et aux personnes en Tchécoslovaquie qui ont délibérément favorisé une attitude d'antagonisme à l'égard des voisins de la Tchécoslovaquie, de poursuivre leurs agissements et de recourir, au besoin, à la loi pour y mettre fin.

(2) Au gouvernement tchécoslovaque de remodeler ses relations étrangères de façon à donner à ses voisins l'assurance qu'il ne les attaquera en aucune circonstance ou qu'il ne prendra part à aucun acte d'agression contre eux du fait de ses engagements envers d'autres Etats.

(3) Aux principales Puissances agissant dans l'intérêt de la paix européenne de donner à la Tchécoslovaquie une garantie d'assistance en cas d'agression non provoquée.

(4) A l'Allemagne et à la Tchécoslovaquie de conclure un accord commercial sur une base de préférence, si l'économie des deux pays semble devoir en bénéficier.

Ceci m'amène à la troisième des questions comprises dans le champ de mon enquête, soit le problème économique. Le nœud du problème réside dans la détresse et le chômage qui règnent dans les régions des Sudètes, détresse qui persiste depuis 1930 et dont les causes sont multiples. Il y a là un état de choses favorable aux mécontentements politiques. Le problème est réel, certes, mais ce serait créer une fausse impression que de décrire la question des Allemands des Sudètes comme étant d'ordre exclusivement, ou presque exclusivement, économique. Si un transfert de territoire a lieu, la solution du problème retombera en majeure partie sur le gouvernement allemand.

Si la méthode esquissée plus haut se recommande à ceux pour qui la situation actuelle est d'un intérêt immédiat, je conseillerais de plus:

a) Qu'un représentant des Allemands des Sudètes ait un siège permanent dans le cabinet tchécoslovaque.

b) Qu'une commission présidée par un neutre soit désignée pour délimiter les territoires devant être rattachés à l'Allemagne et aussi pour élucider les points de controverse découlant directement de l'exécution de tout l'accord auquel on pourra arriver;

c) Qu'en attendant le transfert effectif, un corps de troupes international soit mis sur pied afin de maintenir l'ordre dans les régions devant être cédées de manière que la police d'Etat, ainsi que je l'ai dit plus haut, et les troupes tchécoslovaques puissent être retirées de ce territoire.

En terminant, je désire exprimer ma reconnaissance des attentions, de l'hospitalité et de l'aide dont nous fûmes l'objet, mon personnel et moi, de la part des autorités gouvernementales, en particulier de M. Benès et de M. Hodza, des représentants du parti allemand des Sudètes avec qui nous sommes entrés en rapports, sans parler d'un grand nombre de personnes de toutes les classes de la société que nous avons connues pendant notre séjour en Tchécoslovaquie.

Votre tout dévoué,

RUNCIMAN OF OXFORD.

N° 2

(Traduction)

Message conjoint des ministres du Royaume-Uni et de la France, à Prague, à M. Benès, président de la Tchécoslovaquie.

Le 19 septembre 1938.

Les représentants des gouvernements français et anglais se sont consultés aujourd'hui sur l'ensemble de la situation et ont examiné le rapport de l'entretien du premier ministre britannique avec M. Hitler. Les ministres anglais ont, en outre, présenté à leurs collègues de France leurs conclusions du compte rendu que lord Runciman leur a fait de sa mission. Nous partageons tous deux la conviction, à la suite des événements récents, que les choses en sont au point où il n'est plus possible de retenir plus longtemps dans les frontières tchécoslovaques les régions habitées par les Allemands des Sudètes, sans compromettre les intérêts de la Tchécoslovaquie elle-même et la paix européenne. Pour ces motifs les deux Gouvernements ont dû conclure à l'impossibilité d'assurer effectivement le maintien de la paix et la sécurité des intérêts vitaux de la Tchécoslovaquie à moins que ces régions ne soient maintenant cédées au Reich.

Ceci peut s'accomplir soit par une cession directe soit à la suite d'un plébiscite. Nous nous rendons compte des difficultés que comporte un plébiscite et nous connaissons les objections à cette méthode que vous avez déjà formulées, particulièrement l'éventualité de répercussions grosses de conséquences si l'on s'inspirait d'un principe aussi général dans l'examen de ces questions. Nous prévoyons donc pour ce motif, en

l'absence d'indications contraires, que vous pourriez préférer, dans le cas des Allemands des Sudètes, la méthode d'une cession directe et l'envisager comme un cas distinct.

Le territoire à céder devra probablement comprendre les régions dont la population allemande dépasse 50 p. 100, mais nous souhaiterions pourvoir, par voie de négociations, à la délimitation des frontières, là où les circonstances l'exigent, par quelque organisme international où siègerait un représentant tchèque. Nous sommes convaincus que la cession de régions moins étendues, basée sur une plus forte proportion, ne répondra pas aux exigences de la situation.

On pourrait également confier à l'organisme international précité la question de l'échange possible de populations sur la base d'un droit d'opter dans un délai déterminé.

Nous admettons que si le gouvernement tchécoslovaque est disposé à se rallier aux mesures proposées, comportant pour l'Etat tchèque de profondes modifications, celui-ci aurait droit de réclamer quelque garantie de sécurité future.

En conséquence, le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni serait disposé, à titre de contribution à la pacification de l'Europe, à participer à une garantie internationale des nouvelles frontières de l'Etat tchécoslovaque contre toute agression non provoquée. L'une des principales conditions d'une telle garantie aurait pour objet la sauvegarde de l'indépendance de la Tchécoslovaquie en substituant une garantie générale contre toute agression non provoquée aux traités existants qui comportent des obligations réciproques d'un caractère militaire.

Les gouvernements français et britannique reconnaissent tous deux la grandeur du sacrifice ainsi exigé du Gouvernement tchécoslovaque pour la cause de la paix. Mais parce que cette cause est commune à l'Europe entière et à la Tchécoslovaquie en particulier, ils ont cru de leur devoir d'énoncer conjointement en toute sincérité les conditions essentielles à sa sauvegarde.

N° 3

(Traduction)

Première lettre du 23 septembre adressée par le premier ministre du Royaume-Uni au chancelier du Reich allemand.

Le 23 septembre 1938.

J'estime que l'envoi de la présente note avant notre entrevue de ce matin, pourra peut-être éclaircir la situation et faciliter notre entretien.

Je suis prêt à saisir le Gouvernement tchécoslovaque de votre proposition de zones, afin qu'il puisse examiner la frontière provisoire envisagée. Il n'est pas nécessaire, à mon sens, de tenir un plébiscite

pour l'ensemble des régions, c'est-à-dire pour les zones où (d'après des statistiques qui semblent satisfaire les deux parties à la fois) prédomine l'élément allemand des Sudètes. Je n'ai aucun doute, cependant, que le gouvernement tchèque consentirait à accepter votre proposition tendant à l'institution d'un plébiscite pour déterminer dans quelle mesure il faudrait ajuster la nouvelle frontière envisagée.

L'obstacle que présente, à mon avis, le plan dont vous m'avez fait part hier après-midi provient de ce qu'il est proposé d'occuper ces régions dans un avenir immédiat par des troupes allemandes. Je reconnais la difficulté d'effectuer de longues investigations dans les présentes circonstances. Le plan que vous formulez assurerait sans doute une détente immédiate, s'il était acceptable. Mais je ne crois pas que vous soyez rendu compte de l'impossibilité dans laquelle je me trouve de consentir à proposer le moindre plan sans avoir lieu de supposer que l'opinion publique de mon pays, de la France et, à vrai dire, du monde en général le considérerait comme réalisant le principe convenu, sans heurts et sans menaces de violence. Toute tentative d'occupation allemande immédiate des régions qui seront incorporées au Reich tout d'abord en principe et peu après par délimitation formelle, serait condamnée, j'en suis sûr, comme un inutile déploiement de force.

Même si je croyais bon de formuler cette proposition au gouvernement tchécoslovaque, je suis convaincu qu'il la tiendrait pour étrangère à l'esprit de l'arrangement que le gouvernement français et nous-mêmes lui avons recommandé instamment d'accepter et qu'il a accepté. Au cas où des soldats allemands pénétreraient dans ces régions, comme vous le prétendez nécessaire, le gouvernement tchécoslovaque ne pourrait indubitablement qu'ordonner à ses troupes de résister, ce qui anéantirait la base sur laquelle nous nous sommes engagés, il y a une semaine, à travailler de concert, vous et moi, c'est-à-dire le règlement pacifique de cette question plutôt qu'une solution par le recours à la force.

Comme il est convenu, en principe, que les régions allemandes des Sudètes seront rattachées au Reich, il s'agit d'étudier sur-le-champ les mesures propres au maintien de la loi et de l'ordre en attendant que soient arrêtées définitivement les modalités du transfert. Il doit certainement exister à vos propositions une alternative qui ne prêterait pas aux objections que j'ai signalées. Ainsi, je pourrais demander au gouvernement tchécoslovaque s'il croit à la possibilité d'effectuer un arrangement par lequel le maintien de l'ordre public dans certains territoires allemands des Sudètes serait confié aux Allemands des Sudètes eux-mêmes, par la création d'une force appropriée ou par l'utilisation de forces déjà existantes, agissant peut-être sous la surveillance d'observateurs neutres.

Hier soir comme vous le savez, conformément à l'entente intervenue entre vous et moi, j'ai engagé le gouvernement tchécoslovaque à faire tout son possible pour maintenir l'ordre public dans l'intervalle.

Le gouvernement tchécoslovaque ne saurait, bien entendu, retirer ses troupes ni peut-on espérer qu'il retire sa police d'Etat, tant que persistera le danger d'une invasion armée. Mais je serais disposé dès à présent à m'assurer de son avis au sujet de la proposition alternative que j'ai faite et, au cas où il estimerait celle-ci acceptable, je l'engagerais à retirer ses troupes et sa police d'Etat des territoires où les Allemands des Sudètes sont en mesure d'assurer le maintien de l'ordre public.

Les autres mesures nécessaires pour effectuer la cession sont susceptibles d'une élaboration très rapide.

N° 4

Traduction (du texte anglais) d'une lettre du chancelier du Reich allemand au premier ministre du Royaume-Uni

Le 23 septembre 1938.

Excellence,

Un examen approfondi de votre lettre qui m'est parvenue aujourd'hui, ainsi que la nécessité d'éclaircir définitivement la situation, m'engagent à vous faire la communication suivante.

Depuis près de vingt ans les Allemands, ainsi que diverses autres nationalités en Tchécoslovaquie, ont été maltraités de la façon la plus indigne, brutalisés, ruinés économiquement et, par-dessus tout, mis dans l'impossibilité de réaliser, pour eux-mêmes aussi, le droit d'une nation de disposer de son propre sort. Tous les efforts tentés par les opprimés pour modifier leur situation ont échoué en face de la brutale volonté de destruction manifestée par les Tchèques qui, en possession du pouvoir public, n'ont pas hésité à l'employer de la façon la plus cruelle et la plus barbare. L'Angleterre et la France n'ont jamais cherché à modifier cet état de choses. Dans le discours que je prononçais au Reichstag le 22 février, j'ai déclaré que le Reich allemand prendrait l'initiative pour mettre fin à toute nouvelle oppression des Allemands en question. Dans une autre déclaration, faite au Congrès du parti nazi, j'ai donné une expression claire et indubitable à cette décision. Je reconnais avec gratitude qu'enfin, après vingt ans, le gouvernement britannique, représenté par Votre Excellence, a maintenant, lui aussi, décidé de prendre des mesures pour mettre fin à une situation qui, de jour en jour et même d'heure en heure, devient plus intolérable. Si le gouvernement tchécoslovaque s'est montré brutal dans le passé, il faut dire que ces dernières semaines et ces derniers jours il est frappé de démence. D'innombrables Allemands sont les victimes de cette démence. Il a suffi de quelques semaines pour porter

à plus de cent vingt mille le nombre des réfugiés chassés de leurs foyers. La situation ci-dessus décrite est intolérable, et j'entends maintenant y mettre fin.

Votre Excellence m'assure à présent que la question du transfert du territoire des Sudètes au Reich est déjà réglée en principe. A ce propos, je regrette d'avoir à rappeler à Votre Excellence que l'admission théorique de principes nous fut déjà faite officiellement, à nous Allemands. En 1918, l'armistice fut conclu sur la base des quatorze points du président Wilson, que tous admettaient en principe. En fait, cependant, ils ont été violés de la façon la plus honteuse. Ce n'est pas l'admission du principe que ce territoire doit échoir à l'Allemagne qui m'intéresse, Excellence; c'est uniquement la réalisation de ce principe, une réalisation qui mette fin au plus tôt aux souffrances des malheureuses victimes de la tyrannie tchécoslovaque tout en satisfaisant à l'honneur d'une grande Puissance. Je tiens à faire ressortir à Votre Excellence que ces Allemands des Sudètes ne rentrent pas dans le Reich allemand grâce à la sympathie courtoise et bienveillante des autres nations, mais de leur propre gré fondé sur le droit de libre disposition et sur la décision irrévocable du Reich allemand de donner suite à cette détermination. Il serait toutefois indigne de la part d'une nation, d'exiger qu'une pareille reconnaissance soit subordonnée à des conditions non prévues par traités ni d'ordre pratique, dans un si bref délai. Dans la meilleure intention du monde et afin d'enlever à la nation tchèque tout sujet de plainte j'ai proposé, dans l'éventualité d'une solution pacifique, comme frontière nouvelle la frontière de la nationalité, laquelle représente, j'en ai la conviction, un règlement équitable entre les deux groupes ethniques, compte tenu aussi de la présence continue de fortes enclaves linguistiques.

Je suis disposé à permettre la tenue de plébiscites dans tout le territoire, afin d'apporter les rectifications susceptibles de répondre le mieux possible à la volonté réelle des populations intéressées. Je me suis engagé d'avance à accepter ces rectifications. Je me suis de plus déclaré prêt à confier la surveillance du plébiscite soit à une commission internationale, soit à une commission mixte germano-tchèque, et à retirer simultanément, avec rajustements pendant les jours du plébiscite, nos troupes des frontières les plus contestées, à condition que les Tchèques agissent de même. Je ne saurais cependant priver de la protection du Reich un territoire que l'on doit tenir comme appartenant à l'Allemagne, et de par la volonté de sa population et de l'admission même des Tchèques. En l'occurrence, nulle force, nulle convention internationale ne saurait primer le droit allemand.

Il est à peu près impossible de songer à confier aux Allemands des Sudètes seuls le maintien de l'ordre à la suite des obstacles suscités aux organisations politiques au cours de la dernière décade, et surtout depuis quelque temps. Autant dans l'intérêt de la population martyrisée, parce

qu'elle est sans défense, qu'au point de vue des devoirs et du prestige du Reich, il nous est impossible de nous abstenir de protéger immédiatement ce territoire.

Votre Excellence m'assure que vous ne pouvez maintenant proposer un tel plan à votre propre gouvernement. Puis-je vous assurer de mon côté qu'il m'est impossible de justifier toute autre attitude au peuple allemand, puisque, en ce qui concerne l'Angleterre, il s'agit tout au plus de considérations politiques impondérables, alors que pour l'Allemagne il s'agit du droit primitif de sécurité de plus de trois millions d'êtres humains et de l'honneur national d'un grand peuple.

Je ne comprends pas les observations de Votre Excellence à l'effet que le gouvernement tchèque ne pourrait retirer ses troupes, tant qu'il appréhendera une invasion possible, puisque précisément au moyen de cette solution les motifs de toute intervention par la force doivent être écartés.

De plus, je ne puis cacher à Votre Excellence que la grande méfiance qui m'inspire me porte à croire que l'acceptation du principe de la cession de l'Allemagne des Sudètes au Reich par le gouvernement tchèque n'est accordée que dans l'espoir de gagner ainsi du temps, dans le but, d'une manière ou de l'autre, d'obtenir un changement en contradiction avec ce principe. En effet, si la proposition que ces territoires doivent appartenir à l'Allemagne est sincèrement acceptée, il n'y a pas de raison de retarder l'application pratique de ce principe. Ce que je connais de la manière d'agir des Tchèques en pareille occurrence depuis de nombreuses années m'oblige de conclure au manque de sincérité des promesses des Tchèques si elles ne sont pas appuyées de preuves réelles. Le Reich allemand est cependant résolu, d'une façon ou de l'autre, à faire cesser ces efforts que l'on fait depuis une décade, par des moyens dilatoires, afin de méconnaître la revendication légitime du peuple opprimé.

En outre, la même attitude s'applique à d'autres nationalités de cet Etat. Elles sont également victimes d'une oppression et de violences de longue date. Dans leur cas, toute assurance donnée jusqu'à présent a été violée. En ce qui les regarde également, on a tenté, en faisant traîner le redressement de leurs griefs et la réalisation de leurs désirs, de gagner du temps afin de les opprimer davantage par la suite.

Ces nations également, si elles doivent faire prévaloir leurs droits, n'auront pas d'autre recours, tôt ou tard, que de se les assurer elles-mêmes. Quoi qu'il en soit, si l'Allemagne, comme tel semble le cas maintenant, ne peut faire reconnaître par voie de négociations les droits virtuels des Allemands en Tchécoslovaquie, elle est déterminée à épuiser les seules ressources qui lui restent.

N° 5

(Traduction)

Deuxième lettre du 23 septembre, adressée par le premier ministre du Royaume-Uni au chancelier du Reich allemand

J'ai reçu la communication de Votre Excellence en réponse à ma lettre de cet avant-midi, et j'ai pris note de sa teneur.

En ma qualité d'intermédiaire, il m'incombe évidemment,—puisque Votre Excellence s'en tient complètement à l'attitude qu'elle a prise hier soir—de soumettre vos propositions au gouvernement tchécoslovaque.

Par conséquent, je prie Votre Excellence d'avoir la bonté de me faire parvenir un mémoire énonçant ces propositions, de même qu'une carte indiquant la région dont on propose la cession, subordonnément au résultat du plébiscite envisagé.

Sur réception de ce mémoire, je l'enverrai immédiatement à Prague et prierai le gouvernement tchécoslovaque d'y répondre le plus tôt possible.

Entre temps, jusqu'au moment où j'aurai pu recevoir sa réponse, je serais heureux d'obtenir de Votre Excellence l'assurance que vous continuerez d'observer l'entente à laquelle nous en sommes venus lors de notre entretien du 14 septembre, de même qu'hier soir, à l'effet que les forces du Reich ne prendront, surtout en territoire sudète, aucune mesure susceptible de compromettre tout autre acte de médiation qui pourrait être considéré possible.

Etant donné que c'est maintenant au gouvernement tchécoslovaque qu'il appartient de décider s'il doit accepter ou rejeter les propositions de Votre Excellence, je ne vois aucune autre façon de me rendre utile ici, et par ailleurs il m'est nécessaire de faire part immédiatement de la situation actuelle à mes collègues et au gouvernement français. Je me propose donc de rentrer en Angleterre.

N° 6

Traduction (du texte anglais) du mémorandum remis par le chancelier du Reich allemand au premier ministre du Royaume-Uni

Le 23 septembre 1938.

Les rumeurs qui se font d'heure en heure plus nombreuses au sujet d'incidents survenus en territoire sudète indiquent que la situation est devenue tout à fait intolérable pour les Allemands des Sudètes et que, par conséquent, elle compromet la paix de l'Europe. Il est donc essentiel que la cession du territoire sudète consentie par la Tchécoslovaquie s'effectue sans plus de retard. Sur la carte ci-annexée* la région

* Cette carte ne nous est pas encore parvenue.

allemande des Sudètes qui doit être cédée est coloriée en rouge. Outre les territoires qui doivent être occupés, les régions qui doivent aussi faire l'objet d'un plébiscite sont indiquées et coloriées en vert.

La délimitation définitive de la frontière doit correspondre aux vœux des intéressés. Dans le but de faire connaître ces désirs, la préparation du plébiscite exige un certain délai au cours duquel les troubles doivent à tous égards être évités. Il faut établir un état d'égalité. Les troupes allemandes occuperont la région désignée sur la carte annexée comme territoire allemand, sans tenir compte du fait qu'un plébiscite peut donner dans telle ou telle partie de la région une majorité tchèque. Les armées tchèques occupent le territoire tchèque, sans égard au fait que dans cette région il peut se trouver de fortes enclaves habitées par des populations allemandes dont la majorité, lors du plébiscite, manifesterà ses sentiments nationaux allemands.

En vue d'en arriver à une solution immédiate et définitive du problème germano-sudète, le Gouvernement allemand formule donc les propositions suivantes:

1. Le retrait, des territoires à évacuer désignés sur la carte annexée, de toutes les forces armées, de la police, de la gendarmerie, des douaniers et des gardes frontières tchèques, cette région devant être cédée à l'Allemagne le 1er octobre.

2. Le territoire évacué sera cédé dans son état actuel (voir détails supplémentaires à l'Appendice). Le Gouvernement allemand convient qu'un représentant plénipotentiaire du gouvernement tchécoslovaque ou de l'armée tchèque soit attaché au quartier général des forces militaires allemandes pour régler en détail les modalités de l'évacuation.

3. Le gouvernement tchécoslovaque licenciera immédiatement tous les Allemands des Sudètes en service dans les forces militaires ou la police en quelque endroit que ce soit du territoire de l'Etat tchèque et leur permettra de rentrer dans leurs foyers.

4. Le gouvernement tchécoslovaque libérera tous les prisonniers politiques d'origine allemande.

5. Le Gouvernement allemand convient de permettre la tenue d'un plébiscite avant le 25 novembre, au plus tard, dans ces territoires qui seront délimités d'une manière plus définie. Une commission germano-tchèque ou une commission internationale réglera les changements à effectuer aux frontières à la suite du plébiscite.

Le plébiscite même sera tenu sous la surveillance d'une commission internationale. Toutes les personnes qui résidaient dans les territoires en question le 28 octobre 1918 ou qui y sont nées antérieurement à cette date auront le droit de voter. Une simple majorité de tous les votants qualifiés des deux sexes indiquera le désir de la population d'appartenir soit au Reich allemand, soit à l'Etat tchèque. Au cours du plébiscite, les deux parties retireront leurs forces militaires du territoire qui sera

défini d'une manière plus précise. Les gouvernements allemand et tchèque fixeront mutuellement la date et la durée du plébiscite.

Le Gouvernement allemand propose l'établissement d'une commission germano-tchèque autorisée à régler les autres détails.

Appendice

La région allemande des Sudètes évacuée doit être cédée sans que soient détruits ou rendus d'aucune façon inutilisables les établissements (usines) militaires, économiques ou commerciaux. Cela comprend les infrastructures des services aériens et toutes les stations de T.S.F.

Tout le matériel des services économiques et commerciaux, surtout le matériel roulant des chemins de fer dans la région désignée, doit être cédé en bon état. Il en est de même des services d'utilité publique (les usines à gaz, les centrales d'énergie, etc).

Enfin, aucun produit alimentaire, aucune marchandise, aucun animal et aucune matière première, etc, ne seront enlevés de cette région.

N° 7

(Traduction)

Lettre du ministre de la Tchécoslovaquie à Londres au secrétaire d'Etat des Affaires étrangères

Le 25 septembre 1938.

Par suite du fait que les hommes d'Etat de la France se rendent aujourd'hui à Londres, mon Gouvernement vient de me donner instruction d'appeler immédiatement l'attention du Gouvernement de Sa Majesté sur le message que voici:

Le peuple tchécoslovaque a fait preuve de discipline et de modération remarquables au cours des dernières semaines en dépit de la grossièreté et de la vulgarité inconcevables de la presse et de la radio allemandes à l'égard de la Tchécoslovaquie et de ses chefs, en particulier de M. Benès.

Les gouvernements de Sa Majesté et de la France savent fort bien que nous avons consenti, sous une très forte pression, à accepter le soi-disant plan anglo-français pour la cession de certaines parties de la Tchécoslovaquie. Nous avons accepté ce plan parce que nous y étions contraints. Nous n'avons même pas eu le temps de faire la moindre observation au sujet de ses nombreux aspects inapplicables. Nous l'avons tout de même accepté parce que nous avons compris que ce serait tout ce que l'on exigerait de nous et aussi parce que la pression exercée par l'Angleterre et la France nous portait à croire que ces deux

Puissances accepteraient la responsabilité du reculement de nos frontières et nous promettraient leur appui si nous étions attaqués injustement. La grossière campagne allemande s'est continuée.

Au moment où M. Chamberlain était à Godesberg mon Gouvernement reçut le message suivant des représentants de Sa Majesté et de la France, à Prague: "D'accord avec le gouvernement français nous avons décidé d'informer le gouvernement de la Tchécoslovaquie que les gouvernements anglais et français ne peuvent plus prendre la responsabilité de lui conseiller de ne pas mobiliser ses troupes."

Mon nouveau Gouvernement, dirigé par le général Syrový, déclare qu'il assume l'entière responsabilité de la décision prise par son prédécesseur en acceptant les conditions rigoureuses du soi-disant plan anglo-français.

Hier, au retour de M. Chamberlain de Godesberg, le ministre de Sa Majesté à Prague a remis une nouvelle proposition à mon Gouvernement l'informant en outre que le gouvernement de Sa Majesté n'agissait qu'à titre d'intermédiaire et qu'il ne conseillait ni ne pressait mon Gouvernement d'aucune façon. M. Krofta, en recevant cette proposition des mains du ministre de Sa Majesté à Prague, lui donna l'assurance que le gouvernement de la Tchécoslovaquie l'étudierait dans le même esprit de coopération dont il avait fait preuve à l'égard de la Grande-Bretagne et de la France jusqu'à présent.

Mon Gouvernement a maintenant étudié le document et la carte en question. C'est un véritable ultimatum, comme on en présente d'ordinaire à une nation vaincue, et non pas une proposition faite à un Etat souverain qui s'est montré disposé à consentir les plus grands sacrifices pour l'apaisement de l'Europe. Le gouvernement de M. Hitler n'a pas encore manifesté la moindre disposition à faire de pareils sacrifices.

La teneur de ce mémorandum a confondu mon Gouvernement. Les propositions dépassent de beaucoup les concessions que nous avons faites en vertu du soi-disant plan anglo-français. Elles nous enlèvent tous les moyens de sauvegarder notre existence nationale. Nous devons céder une grande partie des moyens de défense que nous avons élaborés avec le plus grand soin, et nous laisserons pénétrer les armées allemandes fort loin dans notre territoire avant que nous ayons eu le temps de nous organiser sur la nouvelle base ou de faire des préparatifs de défense. L'acceptation du plan de M. Hitler entraînerait automatiquement la fin de notre indépendance nationale et économique. Le déplacement de la population se résumerait à une fuite affolée de ceux qui n'accepteront pas le régime nazi de l'Allemagne. Ils devront quitter leurs foyers sans pouvoir apporter leurs effets personnels ou mêmes leurs vaches, dans le cas des paysans.

Mon Gouvernement me charge de déclarer solennellement qu'il ne peut absolument et d'aucune façon accepter les demandes de M. Hitler, sous leur forme actuelle. A ces nouvelles exigences cruelles mon Gou-

vernement s'estime tenu d'opposer la plus grande résistance et c'est ce que nous ferons, Dieu aidant. Le peuple de saint Wenceslas, de Jean Huss et de Thomas Masaryk ne saurait être un peuple d'esclaves. Nous comptons que les deux grande démocraties occidentales aux désirs desquelles nous nous sommes rendus à contre-cœur nous appuieront en cette heure d'épreuve.

N° 8

(Traduction)

Lettre du ministre de la Tchécoslovaquie à Londres au secrétaire d'Etat des Affaires étrangères.

Le 26 septembre 1938.

J'ai communiqué à mon Gouvernement la question que m'a posée le premier ministre hier après-midi, et à laquelle il désirait une réponse. Cette question du premier ministre, je l'ai transmise à Prague telle que je l'ai comprise, dans les termes suivants;

“Bien que M. Mitler ait dit que le mémorandum transmis au gouvernement tchécoslovaque par le gouvernement de Sa Majesté était son dernière mot, et que M. Chamberlain doute fort qu'il puisse amener M. Hitler à changer d'avis à cette heure tardive, le premier ministre peut, dans les circonstances, tenter un dernier effort pour persuader M. Hitler de considérer une autre méthode de règlement pacifique du problème allemand des Sudètes, c'est-à-dire au moyen d'une conférence internationale réunissant l'Allemagne, la Tchécoslovaquie et d'autres Puissances, pour étudier le plan anglo-français et le meilleur moyen de l'appliquer. Il a demandé si le gouvernement de la Tchécoslovaquie serait disposé à prendre part à cette nouvelle tentative pour sauvegarder la paix.”

A cette question, j'ai reçu de mon Gouvernement la réponse suivante:

“Le Gouvernement tchécoslovaque serait prêt à participer à une conférence internationale où seraient représentées, entre autres nations, l'Allemagne et la Tchécoslovaquie afin de chercher, pour le règlement de la question germano-sudète un moyen différent de celui que formulent les propositions de M. Hitler, sans omettre le retour possible au soi-disant plan anglo-français. Dans la note que M. Masaryk transmettait hier après-midi à M. Chamberlain, il était fait mention que le Gouvernement tchécoslovaque, ayant accepté la note anglo-française sous le coup d'une très forte pression et d'une grande contrainte, n'avait pas eu le temps de se prononcer sur ses nombreux aspects inapplicables. Le Gouvernement tchécoslovaque suppose que dans l'éventualité d'une conférence ceux qui y participeront tiendront compte de ce fait.”

Mon Gouvernement, après l'expérience de ces dernières semaines, se croit entièrement fondé à réclamer des garanties précises et obligatoires contre toute agression imprévue au cours des négociations ainsi que le maintien dans son intégrité du système de défense tchécoslovaque durant cette période.

N° 9

(Traduction)

*Lettre du premier ministre du Royaume-Uni au chancelier
du Reich allemand.*

Le 26 septembre 1938.

Mon cher Chancelier,

J'ai, en ma qualité d'intermédiaire, transmis au gouvernement tchécoslovaque le mémorandum que Votre Excellence m'a remis lors de notre dernier entretien.

Le gouvernement tchécoslovaque m'informe que, tout en persistant dans son acceptation des propositions en vue du transfert des régions allemandes des Sudètes aux termes discutés par mon gouvernement et le gouvernement français et que je vous ai expliqués jeudi dernier, il trouve tout à fait inacceptables les propositions formulées dans votre mémorandum pour l'évacuation de ces régions et leur occupation immédiate par les troupes allemandes, ces mesures devant être prises avant qu'aient été négociées, ou même débattues, les conditions de la cession.

Votre Excellence se rappellera que, dans la lettre que je lui adressais vendredi dernier, je déclarais que toute tentative d'occupation immédiate par les troupes allemandes des territoires reconnus comme devant en principe et dès maintenant faire partie du Reich pour être délimités peu après de façon officielle serait condamnée en tant qu'inutile déploiement de force; j'ajoutais qu'à mon avis, si les armées allemandes entraient dans les régions que vous aviez mentionnées, le gouvernement tchécoslovaque offrirait certainement de la résistance et que cet acte anéantirait par le fait même la base d'action sur laquelle vous et moi étions tombés d'accord il y a une semaine, c'est-à-dire le règlement pacifique de cette question au lieu d'un recours à la force. Je faisais aussi mention de la répercussion à prévoir sur l'opinion publique dans mon pays, en France et, même, dans l'univers entier.

L'évolution de l'opinion depuis mon retour confirme l'incompatibilité des vues que je vous ai exprimées dans ma lettre et dans notre entretien subséquent.

Dans les communications qu'il m'a adressées touchant vos propositions, le gouvernement de la Tchécoslovaquie a fait observer que celles-ci vont bien au delà de ce qui avait été convenu dans le soi-disant plan

anglo-français. La Tchécoslovaquie se verrait privée de tout moyen de sauvegarder son existence nationale. Il lui faudrait céder une grande partie de ses ouvrages de défense, soigneusement édifiés, et permettre aux armées allemandes de pénétrer au cœur de son territoire avant qu'elle ait eu le temps de l'organiser sur la nouvelle base ou de pourvoir à sa défense. L'acceptation du plan allemand réduirait automatiquement à néant son indépendance nationale et économique. Le déplacement de la population se résumerait à une fuite affolée.

J'apprends que l'ambassadeur allemand à Paris a publié un communiqué qui commence par déclarer qu'à la suite de nos entretiens de Godesberg, Votre Excellence et moi-même sommes parfaitement d'accord sur la collaboration nécessaire au maintien de la paix en Europe. C'est dans cet esprit que je vous adresse la présente communication.

Je rappellerai tout d'abord à Votre Excellence que le gouvernement tchécoslovaque ayant maintenu son acceptation des propositions relatives à la cession des territoires germano-sudètes il ne saurait être question pour l'Allemagne de "ne pouvoir faire reconnaître par voie de négociations les droits manifestes des Allemands en Tchécoslovaquie." Je cite les mots par lesquels se terminait la lettre que Votre Excellence m'adressait vendredi dernier.

Au contraire, un règlement par voie de négociations demeure possible et, devant le souvenir précis de nos entretiens et l'idée non moins précise des conséquences inévitables qu'entraînerait la rupture des négociations pour y substituer la force, je prie Votre Excellence de consentir à ce que les représentants de l'Allemagne rencontrent les représentants du Gouvernement tchécoslovaque afin de discuter immédiatement la situation que nous devons envisager, en vue de régler de commun accord les modalités de la cession du territoire. J'ai la conviction que ces discussions peuvent s'achever à très bref délai et si c'est votre désir ainsi que celui du gouvernement tchécoslovaque, je suis disposé à assurer une représentation du Gouvernement britannique à ces discussions.

Lors de nos entretiens, ainsi que dans le communiqué officiel publié en Allemagne, vous avez dit que la seule divergence entre nous portait sur les modalités d'exécution d'un principe reconnu. S'il en est ainsi, on ne devrait sûrement pas s'exposer aux conséquences tragiques d'un conflit parce que l'on ne s'entend pas sur la méthode à suivre.

Une conférence du genre de celle que je suggère fournirait l'assurance que la cession de territoire s'effectuerait, mais qu'elle aurait lieu pacifiquement et avec les sauvegardes voulues.

Convaincu que votre ardent désir de voir la question germano-sudète réglée promptement et de façon satisfaisante peut se réaliser sans donner lieu à la misère et aux souffrances humaines qu'entraînerait inévitablement la guerre, je vous exhorte très instamment à accepter ma proposition.

Votre bien dévoué,

NEVILLE CHAMBERLAIN.

N° 10

(Traduction)

*Traduction (du texte anglais) d'une lettre du chancelier du Reich
allemand au premier ministre du Royaume-Uni*

Le 27 septembre 1938.

CHER MONSIEUR CHAMBERLAIN,

Au cours de nos entretiens j'ai exprimé une fois de plus, mon attitude définitive à sir Horace Wilson qui m'a apporté votre lettre du 26 septembre. Je tiens cependant à répondre par écrit à certains détails contenus dans votre lettre. Le gouvernement de Prague s'estime fondé à maintenir que les propositions contenues dans mon mémorandum du 23 septembre dépassaient de beaucoup la concession alors faite aux gouvernements britannique et français et que l'acceptation du mémorandum dépouillerait la Tchécoslovaquie de toute garantie quant à son existence nationale. Cette déclaration s'appuie sur l'argument d'après lequel la Tchécoslovaquie devrait abandonner une importante partie de son réseau défensif actuel avant de pouvoir préparer ailleurs sa protection militaire. On supprimerait, par le fait même, l'indépendance politique et économique du pays. En outre, l'échange de population que j'ai proposé deviendrait, en pratique, une fuite affolée. Je dois déclarer ouvertement que je ne puis arriver à comprendre ces arguments ni même admettre qu'on puisse les considérer comme exposés de façon sérieuse. Le gouvernement de Prague ignore tout simplement le fait que les véritables arrangements visant au règlement définitif du problème germano-sudète en conformité de mes propositions, au lieu de dépendre d'une décision unilatérale de l'Allemagne ou de mesures violentes de sa part, reposeront plutôt sur un vote libre de toute influence extérieure et aussi, dans une très large mesure, sur une entente germano-tchèque à conclure dans la suite relativement aux questions de détails. Non seulement l'exacte définition des territoires dans lesquels le plébiscite sera tenu, mais l'exécution de ce plébiscite et la délimitation de la frontière à faire sur la base de son résultat, conformément à mes propositions, doivent se faire indépendamment de toute décision unilatérale de la part de l'Allemagne. De plus, tous les autres détails doivent être soumis à l'approbation d'une commission germano-tchèque. A la lumière de cette interprétation de mes propositions, et à la lumière de la cession des régions des Sudètes que la Tchécoslovaquie a acceptée de fait, l'occupation immédiate par les contingents allemands que j'ai exigée ne représente rien de plus qu'une mesure de sécurité destinée à garantir la conclusion rapide et facile du règlement définitif. Cette mesure de sécurité est indispensable. Si le gouvernement allemand y renonçait et se limitait à traiter tout le problème à l'avenir par voie de négociations

normales avec la Tchécoslovaquie, les présentes conditions intolérables dans les territoires des Allemands des Sudètes, que j'ai décrites dans mon discours d'hier, subsisteraient durant une période dont on ne peut prévoir la durée. Le gouvernement tchèque serait absolument en mesure de faire traîner les négociations sur un point quelconque, à son gré, retardant ainsi le règlement final. Vous comprendrez, après tout ce qui s'est passé, que je ne puis guère ajouter foi aux promesses du gouvernement de Prague. Le gouvernement britannique, aussi, ne serait certainement pas en position d'écarter ce danger par intervention diplomatique. Que la Tchécoslovaquie perde une partie de ses fortifications, c'est naturellement une conséquence inévitable de la cession du territoire des Allemands des Sudètes dont a convenu le gouvernement de Prague lui-même. S'il fallait attendre pour l'entrée en vigueur du règlement définitif, que la Tchécoslovaquie ait terminé de nouvelles fortifications dans le territoire qui lui resterait, il s'écoulerait sans doute des mois et même des années. Mais c'est là le seul motif de toutes les objections de la Tchécoslovaquie. Il est tout à fait inexact, de prétendre surtout que l'existence naturelle ou l'indépendance politique ou économique de la Tchécoslovaquie serait ainsi paralysée. Mon memorandum explique clairement que l'occupation allemande ne s'étendrait que jusqu'à une ligne déterminée et que la délimitation définitive de la frontière se ferait conformément à la procédure que j'ai déjà tracée. Le gouvernement de Prague n'a pas le droit de douter que les mesures militaires qu'adopterait l'Allemagne outrepasseraient ces limites. Cependant, s'il désire qu'il soit tenu compte d'un tel doute, le gouvernement britannique, et au besoin, celui de la France, peuvent garantir la prompte exécution de mes propositions. De plus, je ne puis que me reporter à mon discours d'hier, alors que j'ai déclaré clairement qu'il me répugne d'envisager l'idée d'une attaque quelconque contre le territoire tchécoslovaque, et qu'en vertu des conditions que j'ai déjà posées, je suis même prêt à donner une garantie formelle quant au reste de la Tchécoslovaquie. Il ne saurait être le moindrement question de porter atteinte à l'indépendance de la Tchécoslovaquie. Il n'est pas question non plus d'une destruction économique. Au contraire, il est reconnu que la Tchécoslovaquie constituerait, après la cession du territoire allemand des Sudètes un organisme plus vigoureux et plus uni qu'auparavant. Si enfin, le gouvernement de Prague manifeste de l'anxiété au sujet du statut de la population tchèque dans les territoires à être occupés, je dois dire qu'une telle attitude me surprend. On peut être assuré que du côté allemand, il ne se produira rien qui soit de nature à infliger aux Tchèques le même sort qu'ont subi les Allemands des Sudètes du fait des mesures tchèques. Dans ces circonstances, je dois supposer que le gouvernement de Prague exploite cette proposition d'une occupation par les troupes allemandes, afin de pouvoir, en dénaturant le sens et le but de

ma proposition, mobiliser dans d'autres pays, particulièrement en Angleterre et en France, les éléments sur l'appui illimité desquels il compte pour arriver à son but et déclencher ainsi une conflagration générale. Je vous laisse le soin de juger si, étant donnés ces faits, vous estimez devoir continuer vos efforts,—et je profite de cette occasion pour vous en remercier sincèrement,—pour déjouer de telles manœuvres et, à cette dernière heure, faire entendre raison au gouvernement de Prague.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20062186 3

DOCS

CA1 EA 38D56 FRE

Documents relatifs a la crise
germano-tchecoslovaque : septembre
1938. --

43227412



60984 81800